

**CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC
DU 30 AVRIL 2009**

Présents : M. Jean-Claude CROZE, Mme Evelyne SIMON, M. Stéphane TRONCY, Mme Françoise FRIBOURG, M. Laurent SALVETTI, M. Hervé MARCILLY, M. Julien MANNIEZ, Mme Florence DUNOYER, M. David ROULAND, M. Erick CHARBONNEL, Mme Christiane ANASTASI-CLERC, Mme Catherine PAULIN, Mme Agnès GOUTTE, M. Emmanuel BAYET, M. Jean-Michel FLAN.

Excusés : M. Jean-Pierre ROSIQUE a donné pouvoir à Florence DUNOYER, M. le Maire.

Absent : M. Yves MASSARD-COMBE

M. Jean-Claude CROZE présente l'ordre du jour en précisant que 3 temps qualifieront cette soirée :

- 1) l'ordre du jour du Conseil Municipal
- 2) un temps d'information aux Conseillers Municipaux et au public
- 3) un temps d'échange libre avec le public

M. le Maire étant absent, M. Jean-Claude CROZE préside le Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122.17 du CGCT.

Deux secrétaires de séance sont désignés : Hervé MARCILLY et Jean-Michel FLAN

1^{ère} partie : ordre du Jour du Conseil Municipal

1. Désignation correspondant défense :

M. Jean-Claude CROZE rappelle le rôle du correspondant défense créé en 2001. Ce dernier est chargé de faire le lien entre la population et notamment les jeunes, la mairie et la Défense. Il pourra avoir une part active dans la préparation du 8 mai et du 11 novembre. Il pourra intervenir également à l'école pour une information auprès des enfants. Suite à la démission de M. Yves BONNEL, qui était également correspondant défense, il convient de désigner un nouveau correspondant.

M. Jean-Claude CROZE sollicite le Conseil Municipal et Madame Florence DUNOYER est nommée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Droit de préemption

M. Hervé MARCILLY indique aux Conseillers Municipaux que la commission urbanisme s'est réunie le 21 avril 2009, celle-ci a émis un avis défavorable pour préempter sur les parcelles suivantes (3 dossiers)

- 1/ zone UD parcelle D 2344 lieudit chemin de Lachat
- 2/ zone UD parcelle C 1334 Lieudit le Biollay
- 3/ zone ND : parcelles B 62, 366, 532, 643 ; parcelles C 12 et 13 et parcelles D 1114 et 1448.

M. Jean-Claude CROZE demande l'avis du Conseil Municipal. A l'unanimité des membres présents et représentés la commune décide de ne pas préempter ces différentes parcelles.

3. Loyer appartement Mairie

M. Jean-Claude CROZE rappelle aux Conseillers Municipaux que l'appartement de la mairie est qualifié de logement pour nécessité absolue de service (générant la gratuité du logement) jusqu'à présent. Cette situation tenait au grade de l'agent qui bénéficiait de ce logement (à savoir le grade de garde champêtre). Or depuis le 1^{er} janvier 2008 l'agent qui occupe le logement de la mairie a suivi une évolution de carrière et répond à présent au grade de rédacteur territorial. Ce nouveau grade est incompatible avec l'attribution d'un logement pour nécessité absolue de service. Il convient en conséquence de requalifier le logement de la mairie en logement pour utilité de service. Cette requalification nécessite la détermination d'un montant pour ce loyer. Etant entendu que l'utilité de service est conditionnée par la réalisation de certaines obligations à la charge de l'agent (visite de contrôle de sécurité hebdomadaire des bâtiments communaux aux alentours de la mairie, contrôle de l'arrêt du chauffage et de l'électricité dans la mairie,...). Par ailleurs, le logement de la mairie est contraint : il n'y a pas d'entrée indépendante, le bâtiment est public, l'usage doit rester discret. Le montant du loyer ne peut donc correspondre au prix du marché de l'immobilier actuel.

Le loyer proposé est de 180 € mensuels.

M. Emmanuel BAYET demande les dimensions du logement. Environ 40 m².

Vote : à la majorité des membres présents et représentés du Conseil Municipal, 1 voix contre : M. Erick CHARBONNEL

4. Décision modificative

M. Jean-Claude CROZE indique qu'il s'agit d'apporter quelques rectificatifs suite à la transmission en Préfecture du Budget Primitif.

Il convient de corriger un déséquilibre de 0.40 € en investissement sur le Budget Général, un déséquilibre de 0.48 € de la section fonctionnement du Budget Eau, une modification dans la reprise des restes à réaliser sur le budget annexe Base de Loisirs.

Il convient également d'en profiter pour corriger l'affectation au chapitre 40 d'une opération d'ordre qui doit être imputée au chapitre 41 et de modifier la répartition des investissements entre les chapitres 20, 21 et 23.

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal pour ces différentes décisions modificatives.

5. Création poste agent technique pour l'été 2009 (juin à août)

M. Jean-Claude CROZE explique que pour faire face aux congés annuels des employés techniques et à l'augmentation du travail pendant la période estivale, il convient de créer un poste d'employé saisonnier. Ce poste, créé habituellement sur 4 mois, est proposé pour une durée de 3 mois uniquement sur 2009. M. Stéphane TRONCY précise les tâches accomplies par cet agent : entretien de la commune pour l'essentiel. Le candidat retenu devra être majeur et être titulaire du permis de conduire. Il s'agit de créer un poste en CDD du 1^{er} juin au 31 août 2009 afin d'aider pour la période estivale l'équipe du service technique et faire face ainsi aux périodes de congé des agents.

Accord à la majorité des membres présents et représentés du Conseil Municipal. 1 vote contre : M. Erick CHARBONNEL

6. Création de poste agent de 2^{ème} classe passant en 1^{ère} classe

M. Jean-Claude CROZE présente le dossier aux Conseillers Municipaux. Il est proposé de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial de 1^{ère} classe. Il s'agit d'un poste déjà attribué, la personne occupant ce poste travaille au service du restaurant scolaire. L'agent en question a réussi un examen professionnel lui permettant de prétendre à une évolution de carrière. L'agent est proche de la retraite. Il convient, pour qu'il puisse bénéficier de ce nouveau grade, de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial 1^{ère} classe dans un premier temps afin que Monsieur le Maire puisse ensuite nommer l'agent à ce grade par arrêté. M. Julien MANNIEZ demande s'il y a d'autres agents pouvant bénéficier de cette évolution de carrière. M. Jean-Claude CROZE précise qu'en effet le Conseil Municipal aura à se prononcer ultérieurement sur la création d'autres postes de 1^{ère} classe, d'autres agents ayant réussi le même examen professionnel. Accord à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

7. Renégociation d'emprunt

M. Jean-Claude CROZE rappelle que, pour financer les investissements de la base de loisirs, la commune a fait un emprunt de 700 000 € en février 2008 auprès de Dexia Crédit Local de France. Cet emprunt a dû être imputé en totalité sur le Budget général de la commune. Le taux appliqué est un taux variable indexé sur l'EURIBOR 3 mois. Actuellement, il varie aux alentours de 4.25 % par mois. Ce taux sera majoré si le taux plafond de 6 % était atteint.

La banque propose un arbitrage pour passer à taux fixe cet emprunt ce qui présente deux avantages :

- stabiliser l'évolution des annuités par un taux fixe.
- scinder en deux cet emprunt à savoir : 100 000 € sur le budget général et 600 000 € sur le budget annexe base de loisirs au prorata de la somme restant à régler sur cet emprunt soit 679 055.17 € (582 047.32 € au budget annexe et 97 007.85 € au budget général). Ce nouveau taux serait applicable à compter du 1^{er} octobre 2009.

Cela permettrait de correspondre à la réalité de la charge des investissements sur chacun de ces 2 budgets, ce qui n'est pas le cas actuellement.

M. Jean-Claude CROZE explique que le Conseil Municipal prend une décision de principe pour arbitrer cet emprunt dans la limite d'un taux plafond de 4.95 %. Pendant un mois, la banque va faire des propositions et il appartiendra à Monsieur le Maire de donner son accord ou pas en fonction du taux proposé. M. Erick CHARBONNEL demande si on peut espérer un taux inférieur. M. Jean-Claude CROZE précise qu'il espère qu'il en sera ainsi, l'engagement actuel du Conseil Municipal étant d'autoriser M. le Maire à signer la proposition d'arbitrage de ce prêt tel que présenté.

M. Jean-Claude CROZE informe les Conseillers Municipaux qu'une présentation des comptes et des emprunts de la commune sera faite en Assemblée Plénière le 15 Mai prochain.

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

8. Questions diverses

M. Jean-Claude CROZE rajoute un point à l'ordre du jour avec l'accord du Conseil Municipal et donne la parole à M. David ROULAND. Celui-ci rappelle l'idée d'organiser « une garden-party » à la saintinoise le 14 juillet prochain pour fédérer la population

avec les nouveaux arrivants et propose d'en définir la forme. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide la formule pique-nique sur l'ancien stade devant la mairie (avec repli possible à la salle polyvalente en cas d'intempéries). La commune prendra à sa charge l'apéritif. La commission communication/vie associative, élargie à l'ensemble du Conseil Municipal, se saisira du projet pour étudier les détails de l'organisation, et l'opportunité d'une animation musicale.

Fin du Conseil Municipal 19 h30.

2^{ème} partie : Moment d'information aux Conseillers Municipaux

M. Jean-Claude CROZE donne des informations aux Conseillers Municipaux sur plusieurs dossiers :

- **le restaurant Le CAP** : il rappelle que la commune, par délibération de son Conseil Municipal en mars 2009, a décidé de mettre fin à la convention d'affermage avec l'actuel gérant qui est en situation de redressement judiciaire et n'a pas payé la redevance 2008. Un référé expulsion est en instance de jugement. De son côté le gérant a fait un référé suspension à l'encontre de la commune. Une convocation au Tribunal Administratif a lieu le 5 mai prochain.
- **le Plan d'Aménagement et de Développement Durable** est désormais engagé. La Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget a pris une délibération le 29 avril 2009 pour lancer un marché d'étude.
- **l'aménagement routier le long de la RD 48** : en attendant une remise en état et les travaux importants en 2011, il sera mis en place, à titre temporaire, un chemin piétonnier protégé par une lisse en bois. Ce travail sera effectué par les employés communaux.
- **Personnel** : M. Jean-Claude CROZE indique qu'il auditionne l'ensemble du personnel communal et que des fiches de poste seront établies. Par ailleurs, une soirée d'échange entre Elus et personnel sera organisée le 25 juin en Mairie. Un trombinoscope sera réalisé à cette occasion.
- **Stade ski nautique** : concernant l'arrêté préfectoral de décembre 2008 sur la navigation sur le lac du Bourget, l'association ADRILAC a fait remonter l'information d'une modification de l'emplacement de l'activité ski nautique (problème pour les roselières, la zone de pompage de Mémard...). La commune de Brison Saint-Innocent estime que cette implantation est incompatible avec : la présence du restaurant de la pointe de l'Ardre et le projet « au fil de l'eau », et prévoit une gêne pour les riverains. M. Jean-Claude CROZE précise que les services de la Préfecture ont été rencontrés immédiatement à ce sujet. Un courrier sera fait à la CALB pour faire remonter ces remarques. Il sera demandé à la CALB d'engager conjointement une démarche auprès du Préfet.
- **Réserve Régionale Naturelle** du Lac du Bourget : le Conseil Municipal prend connaissance d'un courrier adressé au Président du Conseil Général. La commune souhaite finaliser son PADD pour évaluer, au regard des contraintes actuelles et des spécificités des dispositifs de protection déjà présents, l'opportunité d'une telle démarche. Evelyne SIMON et Laurent SALVETTI, qui étaient présents et représentaient la commune au Conseil Communautaire de la CALB, précisent que cette question a fait l'objet d'un avis négatif.

- www.lepetitsaintinois.com. Monsieur Julien MANNIEZ présente le nouveau blog de la mairie qui permettra une discussion ouverte avec les saintinois.
- **9^{ème} classe** : Mme Françoise FRIBOURG précise aux Conseillers Municipaux que la 9^{ème} classe qui était dans le bungalow sera supprimée à la rentrée 2009/2010. Le bungalow pourra être enlevé. Par ailleurs le projet jeux d'enfants dans le parc de la mairie est en cours de finalisation.
- **Soins infirmiers** : Mme Evelyne SIMON précise que le service de soins infirmiers à domicile fonctionne depuis le 1^{er} Avril 2009 sur le Canton avec une infirmière et 3 aides soignantes.
- **Jeux de pétanque** : M. Stéphane TRONCY précise qu'avant le 8 mai 2009, les enveloppes devis pour la réalisation des jeux de pétanque (livraison 2^{ème} quinzaine de juin) seront ouvertes.

3^{ème} partie : échanges avec le public

M. Jean Claude CROZE précise les règles de cette partie démocratique en indiquant que les personnes devront se présenter. Il n'est pas question de faire un débat public, ni de traiter des questions strictement privées.

- Une demande est présentée concernant **l'aménagement du carrefour de la Renarde**, compte tenu de la livraison des logements OPAC. Il est répondu qu'un cabinet d'étude est actuellement mandaté par la commune.
- **Emprunt Dexia** : question concernant les types d'emprunt de la commune et la tourmente financière.
- **Remboursement anticipé FCTVA** : M. Jean Claude CROZE répond en précisant que la commune n'a pas pu signer ce contrat avec l'Etat car il aurait fallu investir plus de 540 000 €... compte tenu du contexte financier de la commune ce n'était pas possible.
- **Ancienne école** : le promoteur a été rencontré par M. le Maire et Jean Claude CROZE. Le projet est toujours de faire des logements et des commerces. L'idée étant de valoriser *le cœur de village* en le préservant par une architecture adaptée.
- **Enquête publique sur les nuisances sonores** liées à l'aéroport pour les communes au Sud d'Aix. Intervention du collectif ADRILAC et Equilibre Natur'Espaces sur la commune. La commune de Brison Saint-Innocent et celles de Chautagne n'ont pas été intégrées à cette enquête publique. Les Conseillers Municipaux ont reçu copie de ce courrier.